

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1979)
Heft: 485

Artikel: L'ombre des vendeurs d'électricité
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1016332>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

fusée tous ménages, la Municipalité, qui feint de croire qu'ils ne sont guidés que par le seul désir de diminuer les recettes globales des SI et de faire réaliser globalement aux consom-

Le nouveau système entré en vigueur en automne prévoit :

- une taxe d'abonnement de 15. — pour deux mois (21. — pour les abonnés qui ont un chauffe-eau utilisant l'électricité de nuit);
- pour l'électricité, une première tranche de 250 kWh pour deux mois à 23 centimes, les suivantes à 16,5 centimes (y compris une augmentation de 4,5 pour cent due à une augmentation du prix de l'électricité achetée à EOS), avec un tarif de nuit pour chauffe-eau à 6,5 ct;
- pour le gaz, les 1200 premières thermies par an à 17 centimes la thermie, de 1201 à 18 000 thermies par an à 8 centimes la thermie, de 18 001 à 204 000 thermies par an à 5,2 ct. la thermie, plus de 204 000 thermies par an à 4 ct. la thermie.

Ce nouveau système a l'avantage — c'est probablement le seul! — de mettre tous les consommateurs ménagers sur le même pied. Auparavant, certains abonnés (ceux qui avaient le tarif multiple — prix du kWh variant selon l'heure de consommation, allant jusqu'à 75 ct) payaient pour d'autres (ceux qui bénéficiaient du tarif UT — une taxe par pièce, le kWh à 12 ct). Les écarts — souvent importants — entre les anciennes et les nouvelles factures s'expliquent, du moins en partie, par l'existence de cette situation anormale.

D'après les déclarations du Directeur des SI, 72 pour cent des 86 000 abonnés devraient enregistrer une hausse, 28 pour cent une baisse, les SI n'encaissant pas de recettes supplémentaires, exception faite des 4,5 pour cent mentionnés plus haut.

mateurs des économies au détriment des finances publiques. Les partis qui appuient le référendum se sont, eux aussi, exprimés sans

ambiguïté à ce sujet. C'est ainsi que les socialistes, par leur quadruple "non", veulent

- une exploitation rigoureuse et transparente des SI,
- la suppression des tarifs dégressifs et des tarifs de faveur,
- le réexamen de la taxe d'abonnement,
- le maintien d'un apport des SI à la caisse communale,
- le respect du principe : à consommation égale, facture égale.

VAUD

L'ombre des vendeurs d'électricité

Dans la foulée de l'initiative populaire "pour des économies d'énergie", déposée il y a maintenant plus d'un an et demi, le Conseil d'Etat vaudois vient de rendre public un projet de loi sur les mesures d'économie d'énergie. "Dans l'élaboration des plans d'extension, la municipalité veille, tant par l'orientation des voies et des bâtiments que par la hauteur et le groupe-

ment des constructions, à assurer aux occupants le maximum d'air, de lumière, d'insolation et de vue et à réduire les besoins énergétiques des constructions". La teneur de cet article 62 manifeste bien l'orientation du texte proposé. On fixe par ailleurs le cadre légal qui permettra d'intervenir dans différents secteurs cruciaux comme l'isolation thermique ou le contrôle des installations de chauffage; même ton pour la climatisation, entre autres; seule exception: le chauffage électrique, dont on sait qu'il fait l'objet d'une promotion acharnée de la part des entreprises d'électricité (avec le glissement vers le nucléaire que cela suppose). Significative prudence de l'exécutif cantonal! La liberté du commerce et de l'industrie aurait-elle pesé plus lourd ici que là?

En tout cas, l'initiative, elle, prévoit expressément que les installations d'appareils de conditionnement d'air, de "rideaux d'air chaud" et de chauffage dit "tout électrique" seront soumises à autorisation "ne devant être accordée que lorsque les circonstances les rendent manifestement nécessaires".

GENÈVE

Santé : les enjeux véritables

Hausse des tarifs hospitaliers : dans la perspective de la toute prochaine votation sur le référendum, les socialistes genevois n'entrent en matière que sur l'aspect fiscal de la mesure contestée, soit cette propension du responsable radical des Finances genevoises à préférer augmenter la quasi-totalité des taxes officielles plutôt que d'accroître la pression sur les gros revenus. En fait, cette hausse prévue à charge surtout des malades de condition modeste, permet aussi d'ouvrir un débat urgent et fondamental sur l'organisation du système de santé. C'est à une réflexion sur ce thème que nous invitait, par exemple, dans ces mêmes colonnes (DP 427, deuxième article sur la

controverse à propos du revenu des médecins), Pierre Gilliand : "L'avenir dira si l'on saura organiser la santé selon la notion de service, ou si la santé est un bien commercialisable. Que l'on ne s'y trompe pas, nous risquons — plusieurs signes sont déjà patents — d'entrer dans l'ère de la "santé marchandise". Espérons pourtant que les contraintes économiques et le bon sens engageront à des choix, entraîneront des modifications graduelles mais profondes des structures de dispensation des soins et des modes de fonctionnement du système de santé publique. C'est postuler, entre autres, un effort d'éducation sanitaire, visant une responsabilité et une autonomie plus grandes de la personne; c'est prendre en compte les facteurs d'environnement, d'habitat, de conditions de travail, etc... et comprendre que la médecine n'est qu'un des moyens au service de la santé de la population".